



COMITE INFOS

Cette année notre AG a rassemblé une affluence record et le quorum a donc été naturellement vite atteint.

Du côté de l'organisation, il faut reconnaître que les sociétaires du club de Poissy à qui avait été confiée l'organisation de cette assemblée générale, ont parfaitement su maîtriser la chose. Tout était huilé à la perfection et la chose fut menée de main de maître.

Sur le plan officiel, le Président de la FFESSM, Roland BLANC, était non seulement présent mais il a assisté à la totalité des travaux y compris la présentation de tous les rapports des commissions régionales.

La Direction régionale Ile de France du Ministère des Sports était quant à elle représentée par le Chef de service de la vie fédérale.

Côté approbation, on peut souligner que les rapports ont tous été adoptés, à l'unanimité pour certains, à une très forte majorité pour d'autres.

A noter que les échanges entre les représentants des clubs et le Président ont été francs et directs, parfois vifs à certains moments, notamment au sujet des statuts et du Règlement Intérieur, qui, je vous le rappelle, seront débattus et soumis au vote lors de l'Assemblée Générale du Havre.

Un constat d'importance : c'est la salle qui a institué le débat et c'est très bien ainsi.

EDITO



Une A.G. réussie

Une preuve supplémentaire, si c'était nécessaire, que la règle démocratique prévaut toujours et que tout sujet mérite discussion.

C'est ensuite que le débat s'installe.

Et c'est bien ce qui s'est produit ce dimanche 7 mars.

Ainsi, il est fondamental que le fossé ne se creuse pas entre la base et l'organisation fédérale au plan national.

Cette dernière doit impérativement effectuer une prise en compte des souhaits des clubs, base incontournable du fonctionnement de la FFESSM. Pour ne pas que les acteurs premiers de notre système de bénévolat se sentent floués lorsque arrivent les phases de décision qui conditionnent leur avenir.

C'est à ce titre qu'on assurera, j'en suis sûr, la pérennité du fédéralisme et la force représentative de l'ensemble de la FFESSM.

Rendez-vous au Havre et bonne AG nationale à tous.

Jean-Michel Oyhenart

SOMMAIRE

- Edito du Président
- Procès verbal 13/12/03
- Rapport moral du Président
 - soit dit en passant
 - Commissions
- Infos du dedans et du dehors

PROCES VERBAL de la réunion du Comité Directeur Inter Régional Ile-de-France/Picardie du 13 Décembre 2003 à Montreuil **adopté lors du Comité Directeur Régional du 21 Février 2004.**

Étaient présents :

Eric BRUNELLE, Philippe BURDIN, Christine DUMAS, Olivier DUSSARAT, Lucien DUSSARAT, Bernard JAN, Lucien LEFEBVRE, Annie LEROY, Louis LUTHRINGER, Yann MARCHAND, Francis MERLO, Valérie MORIN, Maurice OLIVIERO, Marc ORIO, Jean-Michel OYHENART, Florent ROUX, Claude SIMION, François VENUTOLO, Rodolphe VOISIN

Étaient excusés :

Christian CARON, Stéphane DUCLOS, Francine GOUJON, François VENUTOLO

Assistent à la réunion :

Richard POTHIER (Conseiller Technique Régional)
Marie BORRE (Secrétaire du Comité)

Pouvoirs :

Christian CARON donne son pouvoir à Louis LUTHRINGER
Stéphane DUCLOS donne son pouvoir à Olivier DUSSARAT
Francine GOUJON donne son pouvoir à Jean-Michel OYHENART
François VENUTOLO donne son pouvoir à Francis MERLO

Début de la réunion à 9 H 00

1) Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 08 Octobre 2003.

Le projet de rédaction du procès-verbal a été envoyé à chacun des membres du Comité Directeur. Personne n'a fait d'observation sur son contenu.

Après lecture, le Comité Directeur approuve le procès-verbal de la réunion du 08 octobre 2003..

2) Rapport d'activité du Président.

Jean-Michel OYHENART fait part de toutes les manifestations auxquelles il a participé.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le rapport du Président

3) Rapport d'activité du Secrétaire Général

Francis MERLO fait le point sur la vente des licences en ligne. Il s'avère que 50 % de nos clubs ont opté pour cette procédure.

Francis MERLO relate la procédure de l'embauche de la nouvelle employée administrative du Comité. Elle s'appelle Inès ARNAUD

Francis MERLO projette ensuite un tableau récapitulatif de l'évolution des licences.

	13/12/2003
Licences manuelles	11 901
Licences en ligne	11 344
TOTAL	23 245

Il est constaté une baisse par rapport à 2003 qui est due tout simplement à la nouvelle procédure de licences en ligne.

En effet, par le passé, les clubs achetaient un grand nombre de licences en début de saison puis les stockaient pour les délivrer tout au long de l'année. A présent, nous avons une vision plus juste puisque les clubs les achètent au fur et à mesure de la demande.

Jean Michel OYHENART pense que l'on aura une meilleure vision comparative au mois de mars.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le rapport du Secrétaire Général.

4) Rapport d'activité du Trésorier.

Olivier DUSSARAT explique les problèmes comptables que pose la licence en ligne.

Il fait ensuite le rapport de la trésorerie du Comité.

SICAV : 180 141 €
SUR LE COMPTE : 359 008 €
REMISES CHEQUES : 114 187 €
DETTES : - 339 706 €
SOLDE : 313 630 €

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le rapport du Trésorier.

5) Rapport du Trésorier adjoint

Un tableau est présenté exposant la situation des différentes commissions.

Le total, au 12 décembre, sur le compte des commissions s'élève à 91 000 .

Ce qui veut dire qu'à l'heure actuelle, les commissions ne sont pas dans le besoin.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le rapport du Trésorier adjoint.

6) Rapport du Cadre Technique Sport – Régional Sports Sous Marin.

Richard POTHIER fait un point sur la convention entre notre Comité et la Base de Torcy.

Tout sera bouclé pour janvier 2004 après une réunion sur place avec les animateurs de la base nautique.

La préparation du MF2 se déroule à Villeneuve la Garenne.

Il y avait 21 places pour 26 demandes. La sélection s'est faite sur l'expérience des candidats.

Richard POTHIER rappelle qu'il est tenu par sa direction d'assister à toutes les Assemblées Générales Départementales, à l'exception de celles de la région Picardie. A l'heure actuelle, il n'a les dates que de 3 départements (75, 78, 91). Il demande que lui soit communiqué rapidement les dates des Assemblées Générales des autres Comités Départementaux.

7) Informations Générales Convention UCPA

Jean Michel OYHENART nous informe qu'elle a été signée.

8) Sujets à débattre

• Les Statuts et Règlement Intérieur de la Fédération

Jean Michel OYHENART ouvre le sujet en regrettant, une nouvelle fois, que le document de travail qui a été réalisé en Ile-de-France/Picardie, et envoyé à tous les Présidents des Comités Départementaux ainsi qu'à tous les membres du Comité Directeur, soit parvenu à des personnes hors comité.

En conséquence de quoi, il n'y aura plus de communication via un groupe de discussion par e-mail et elle se fera dorénavant individuellement par téléphone et fax.

• Budget des Commissions pour 2004

Olivier DUSSARAT projette un tableau sur le budget prévisionnel des Commissions pour l'année 2004. Ce même tableau sera présenté lors de l'Assemblée Générale du Comité.

Jean Michel OYHENART propose de rajouter un somme de 1.500 € à 2.000 €, au titre de l'année 2004, dans le cadre d'un budget «exceptionnel», pour faciliter la formation d'Instructeurs Régionaux pour la Picardie.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité le budget des Commissions.

• Mise au point sur «l'examen de l'Initiateur»

Jean Michel OYHENART demande l'application des directives de la CTN sur les procédures de l'examen de l'initiateur. Ainsi, et jusqu'au 1er octobre 2004, il cohabitera deux formules d'examen.

Seuls les candidats formés selon l'ancienne formule pourront se présenter à l'examen d'Initiateur « ancienne formule » et seuls les candidats formés dans le cadre de la nouvelle formule (après avoir suivi un stage initial) pourront se présenter à l'examen d'Initiateur « nouvelle formule ».

• Les Stages Initiaux MF1 et MF2 en IDF/ Picardie

Jean Michel OYHENART propose que les stages initiaux du MF1 et MF2 organisés et proposés par la CTR Ile-de-France / Picardie soit exclusivement réservé aux licenciés du Comité.

Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité.

• Nomination de 2 Instructeurs Régionaux

Deux candidats sont proposés par la CTR suite à la réunion du Collège des instructeurs.

Le Président fait part d'une lettre adressée au comité par le Comité Départemental des Yvelines et invite son Président, Mr Olivier MAIRE, pour s'en expliquer.

En effet, ce dernier émet une réserve quant la nomination d'un instructeur stagiaire au titre d'Instructeur Régional et propose aux membres du Comité, non pas de refuser sa nomination, mais de la reporter.

Jean Michel OYHENART rappelle que c'est un problème qui doit être géré par la CTR et que seul son Président, Mr Florent ROUX, peut prendre une telle décision.

Florent ROUX propose aux membres du Comité Directeur que soit retiré du vote des nominations de ce jour, cet instructeur stagiaire.

Avec une voix contre, le Comité Directeur vote à la majorité le retrait de sa nomination.

Comme le souhaitait son Président de Département, il pourra ainsi se représenter dans les 3 ou 6 mois à venir. Il est procédé à la présentation du 2ème Stagiaire, Mr VOISEMBERT.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité sa nomination au titre d'Instructeur Régional.

• L'Assemblée Générale du Comité

Elle aura lieu le 7 mars 2004 à Poissy. Son organisation est en cours. Un échéancier d'envoi des différents documents (administratifs et financiers) est projeté et confirme le respect des dates conformément aux textes en vigueur.

• Le salon de la Plongée

Jean Michel OYHENART donne le résultat du sondage effectué au sein des membres du Comité Directeur. Il en ressort qu'une grande majorité est d'accord pour être présent au salon.

Le Comité Directeur donne son accord à la majorité et deux voix contre.

Francis MERLO est nommé responsable du stand et du suivi de ce dossier.

• La remise en état du stand régional

Jean Michel OYHENART résume les faits et regrette l'attitude irres-

ponsable du Président d'un club face aux dégradations occasionnées au stand prêté à ce club par le Comité.

Les frais de remise en état s'élève à + de 1.500 €.

Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité pour la remise en état.

• La recherche de locaux pour le nouveau siège

Jean Michel OYHENART sensibilise l'importance de quitter Montreuil au plus vite. Il devient urgent d'avancer sur ce dossier.

• Le prêt de matériels aux clubs et aux Comités Départementaux

Trop de matériels prêtés par le Comité reviennent abîmés. Jean Michel OYHENART propose de définir une procédure de prêt. Il sera fait à chaque fois un constat d'état lors du rendu.

Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la réunion est levée à 12 h 30.

Prochaine réunion du Comité Directeur Régional le samedi 21 Février à AQUA 92.

SOIT DIT EN PASSANT ...

ou les «INFOS AUTREMENT...»



Allez L'AG IDF !!!

Je me suis rendu récemment à l'AG du Comité IDF.

Inutile de vous préciser que je m'y suis présenté incognito avec mon Président de club. La première chose qui m'a impressionné c'est la très forte affluence. L'assemblée était même bien plus nombreuse que l'an passé.

Saluons tout de suite une sacrée organisation et la précision quasi horlogère de la tenue des débats.

Bravo aussi aux hommes et aux femmes en gris (attention hein pas vert de gris, ne me faites pas dire...). C'était la tenue des GO locaux.

Bref tout ça présentait bien. Une bonne AG quoi : débats ouverts, une équipe régionale au mieux de sa forme, un Président national attentif, répondant aux questions pas toujours faciles. Il faut dire que les interventions concernant les nouveaux statuts et le règlement intérieur furent nombreuses, empreintes d'inquiétudes sincères et se voulant motivées par un réel besoin de clarification. Il est clair que ces gens-là ne demandaient qu'à être rassurés par leur Président de Fédération.

Un peu en retrait, sans doute au regard de la présence devant son «Patron», le Président régional est cependant intervenu avec la clarté impériale qu'on lui connaît dès qu'il s'agit d'aborder les dossiers techniques : rapport moral d'une clarté et d'une teneur irréprochables, réponses limpides, timing impeccable dans les précisions, aucun signe d'agressivité à l'encontre des décisions dont on sait pourtant qu'il ne partage pas l'esprit... Bref une impartialité à toute épreuve.

On l'a même vu voler à la rescousse – c'est le comble – d'un Président national un instant destabilisé par une question

peau de banane.

Car il faut l'avouer, on sent bien que nos clubs sont sur la défensive dès que les «pros» montent au créneau et que leurs habitudes et leurs repères s'en trouvent modifiées. Bref dès que leur avenir est incertain et qu'ils n'entrevoient pas les réponses à leurs angoisses existentielles.

C'est que c'est fragile un club.

Ça ne se remue pas comme ça.

On a tout de même assisté à un moment émouvant : la remise des médailles aux pompiers et à tous les bénévoles, le temps fort étant quand les deux Présidents se sont trouvés réunis pour cette occasion à s'échanger médailles et cadeaux à remettre. Il a régné tout à coup une ambiance à la fois solennelle et bon enfant. Bref un tantinet bizarre. Comme quoi les réunions de famille c'est toujours plein de bonnes surprises.

Bien sûr il y a toujours le cousin grincheux qui fait entendre sa mauvaise humeur et casse l'ambiance.

En l'occurrence, un quidam de ce genre est intervenu pour nous informer que les comptes de l'année écoulée ne pouvaient être validés au seul prétexte que le trésorier ne serait pas licencié – moi je croyais qu'on ne validait pas les comptes quand ils n'étaient pas exacts – et que cette information était même en ligne sur le site Internet de la Fédé.

Tiens donc ! Je ne savais pas qu'on pouvait, via le site des licences en ligne, savoir qui était licencié et qui ne l'était pas.

Curieux comme je suis, et après avoir bien galéré dans les bouchons de l'autoroute de l'ouest pour rentrer chez moi, je me suis précipité le soir même sur mon ordinateur.

Damned : c'était possible. Mais seulement pour des personnes mal intentionnées.

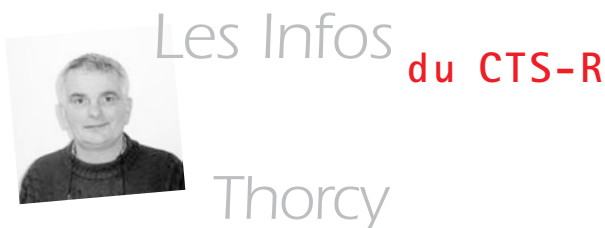
Heureusement que notre Fédération a elle aussi réagi – je m'en suis aperçu deux jours plus tard en renouvelant des licences pour mon club.

Il y a désormais un petit message qui vous rappelle que ces données et informations tombent sous le coup de la loi informatique et liberté, alinéas protection des biens privés.

Malfaisants donc s'abstenir.

Non mais des fois !

Jay Budelow



Les Newsssss...

Conventions et Annexes avec la base Régionale de Torcy (77200)

L'accord pour la pratique de la plongée subaquatique et la nage avec palmes sur la base Régionale de Torcy est à présent effectif. La convention et ses annexes sont signées entre Monsieur OYHENART notre Président et Monsieur INDERMEYER Directeur Général de l'UCPA (l'UCPA est gestionnaire de la base de Torcy).

Cette convention permet l'utilisation de la base de Torcy par les clubs FFESSM de notre Inter Région pour la pratique de ces deux activités.

La procédure d'inscription est la suivante :
Prendre contact avec Monsieur Frédéric ROUHIER,
Directeur de la Base Régionale de loisirs de Torcy
Route de Lagny-77200 Torcy.
Tél : 01 64 80 58 75

Demander que l'on vous fournisse le protocole d'accord et ses annexes. Fournir les documents demandés. Signer le protocole et les annexes. Veiller au respect de toutes les clauses.

Il faut obligatoirement renouveler ces formalités chaque année dès le règlement de vos droits d'affiliation, en faisant référence à votre couverture responsabilité civile de club (fournie par votre Comité Inter Régional).

Pour votre Information les grandes lignes de l'annexe de la convention cadre.

Base Régionale de plein air et de loisirs de Torcy
**CONVENTION POUR LA PRATIQUE DE LA PLONGEE
SUR LE PLAN D'EAU DE LA BASE**

**Annexe à la convention cadre de janvier 2004
Signée entre le Comité Inter Régional
Ile-de-France/Picardie représenté par son Président
et l'UCPA représentée par son Directeur Général**

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT.

Article 1 : engagements de la base régionale

La base régionale de Torcy :

- Assure l'accueil des clubs et comités de plongée, principalement le dimanche matin,
- Garantit la légalité de la pratique de l'activité et de l'usage d'un bateau de sécurité à moteur,
- Met en place, pour chaque présence d'un club de plongée, une permanence à l'accueil, au téléphone et au contrôle de la barrière anti-intrusion,
- Réserve la zone définie à l'usage de la plongée,

- Assure la compatibilité de la pratique de la plongée, avec les autres usages en cours,
- Met à la disposition du club ou du comité de plongée : un espace parking à proximité du plan d'eau, les sanitaires et vestiaires de pôle baignade (douches extérieures non chauffées, ouvertes de mai à septembre selon le planning d'ouverture de la baignade),
- l'infirmerie et son matériel d'urgence en cas d'accident, en complément des moyens apportés par le club, et dans l'attente de l'arrivée des secours,
- Le bar et la cafétéria selon les horaires d'ouverture de l'espace baignade,
- Un abri de stockage des kayaks de mer mis à disposition des clubs par le Comité interrégional, et éventuellement utilisés par eux pour la sécurité des plongeurs.

Article 2 : engagements du club ou du comité de plongée

Le club organise l'activité sous son entière responsabilité, dans le respect des «garanties de techniques et de sécurité» définies par l'arrêté du 22 juin 1998. Le club est notamment équipé de tout le matériel obligatoire pour la pratique de la plongée en milieu naturel.

En vertu de l'article 2 de la convention cadre, le club fournit avec la présente annexe, ainsi qu'à chaque début de saison avant la première plongée, les documents suivants :

- La photocopie du récépissé de déclaration en préfecture «d'établissement organisant la pratique des activités de plongée» (décret du 03/09/93 ; arrêté du 13 janvier 1994),
- La copie de l'attestation d'affiliation pour l'année en cours délivrée par le Comité régional, valant attestation d'assurance en responsabilité civile,
- La liste nominative des directeurs de plongée titulaire au minimum du niveau 3 d'encadrement (annexe 1 de l'arrêté du 22 juin 1998),
- Les photocopies des diplômes et/ou des cartes professionnelles des encadrants.

Le club ou comité de plongée, s'engage :

- A signaler en cours d'année, toute modification à la liste nominative des directeurs de plongée annexée à la présente convention,
- A s'assurer auprès du responsable de la base, de sa possibilité d'accueillir un groupe de plongeurs, dans le courant de la semaine qui précède,
- A faire respecter à ses pratiquants le règlement intérieur de la base, et à ses directeurs de plongée la présente convention, et lorsque c'est le cas, à utiliser le bateau à moteur, qu'à la seule fonction de sécurité.

Article 3 : organisation des plongées

Avant chaque séance, le directeur de plongée se présente au responsable de la base. Il remet la feuille de palanquée selon le modèle annexé comprenant la liste nominative des participants et des encadrants avec leur niveau technique. Il vérifie le numéro d'appel téléphonique direct du responsable de la base.

Le directeur de plongée est responsable du choix d'annuler ou d'organiser la séance en fonction des conditions météorologiques.

En cas de problème, le directeur de plongée appelle directement les services de secours (pompiers ou SMUR) et fournit les premières informations concernant la victime. Il prévient ensuite l'accueil de la base qui se charge de faciliter l'accès des pompiers compte tenu du dispositif anti-intrusion dont la base est équipée.

A l'issue de chaque plongée, le directeur de plongée signale son départ au responsable de la base.

Article 4 : contribution

Conformément aux tarifs consentis aux autres clubs sportifs usagers de la base, l'organisme de plongée verse une contribution de 2,5 Euros par participant, hors encadrants et responsables, afin de contribuer aux frais généraux d'entretien et de bon fonctionnement de la base et de ses locaux.

Article 5 : validité

La présente convention est valable jusqu'au 31 décembre 2005.

ANNEXE 1 LISTE DES DIRECTEURS DE PLONGEE

Nom du club ou comité de plongée :

Convention Annexe signée le :

Noms :

Prénoms :

Qualités :

N° de diplôme :

N° de carte pro ou d'éduc sp. (1) :

Fait à
en deux exemplaires, le :

Pour le club ou comité de plongée :

Comité Inter Régional
Ile-de-France/Picardie
21, rue Voltaire
93107 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 70 92 93
Fax : 01 48 70 71 90
www.ffessm-cif.fr

ANNEXE 2 LISTE DES PARTICIPANTS à chaque plongée

Nom du club ou Comité de plongée :

Convention annexe signée le :

Nom du directeur de plongée:

Niveau :

Date de plongée :

Heure de début :

Heure de fin estimée :

Localisation :

Tél portable :

Nom des participants

Prénom

Age

Niveau

Cadre

Plongeur

JOURNEES DE FERMETURE Saison 2003/2004

Le Siège Social sera fermé les :

- Vendredi 30 Avril 2004
- Vendredi 21 Mai 2004
- Jeudi 15 et 16 Juillet 2004
 - Lundi 16 Aout 2004
(pour inventaire)
- Vendredi 12 Novembre 2004
- Samedi 24 Décembre 2004

Les Jeudis des veilles de pont, le Comité fermera à 17 heures au lieu de 20 heures.

Pendant les congés d'été, le Comité maintiendra sa nocturne les 2 premiers Jeudis de Juillet et ensuite fermera à 17 heures.

de la Secrétaire Le Petit Mot



Nouveautés :

- Le CD ROM Illustra Pack II est arrivé au prix de 41,10 €.
- Le CD ROM Plongée dans le passé- Comprendre l'Archéologie au prix de 20 €
- Le CD ROM Hockey Subaquatique au prix de 20 €

Merci de bien vouloir noter votre numéro de club à toute correspondance, ceci afin d'éviter toute confusion avec un autre club. Notre Comité comprend 429 Clubs dont beaucoup de Dauphin, Palanquée, G.P.S. etc...

En ce qui concerne le règlement des factures de licences en ligne, pouvez-vous noter le numéro de la facture concernée au dos du chèque avec votre numéro de club.

Comme vous avez pu le constater, nos factures ce sont fait un nouveau look car nous avons changé de logiciel.

Marie BORRE

Les Infos du Secrétaire Général



Licences.....

Retour des bordereaux de licences «manuelles» non utilisées ou erronées :

Comme chaque année, les bordereaux non utilisés ou erronés sont repris, sous réserve de la présence des 4 volets :

à partir 1er juillet 2004 et avant le 30 septembre 2004

Compte tenu des impératifs de retour de ces licences au siège national, aucun retour arrivé au delà de cette date ne pourra être accepté.

Francis MERLO